

Prêt d'honneur Croissance

INITIATIVE HAUTE-GARONNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Croissance de Initiative Haute-Garonne soutient les entreprises de plus de 3 ans en développement, ayant un projet de croissance, de diversification, de modernisation, de son activité ou de son organisation.

Ce projet peut se traduire par un développement durable de l'emploi, du chiffre d'affaires, de l'entreprise, la création d'une nouvelle activité, ...

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux entreprises de plus de 3 ans en développement.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le prêt d'honneur Croissance vise à aider l'entreprise pour :

- le renforcement des fonds propres,
- la gestion du BFR (Besoin en Fonds de Roulement),
- une meilleure identification du moment et des besoins du développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 5 000 € et 30 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable en 5 ans. Un différé de remboursement est possible.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Haute-Garonne.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

INITIATIVE HAUTE-GARONNE

- CCI Toulouse et Haute-Garonne
2 rue d'Alsace Lorraine
BP 10202
31002 TOULOUSE CEDEX 6
Téléphone : 05 61 33 66 32
E-mail : contact@initiative-haute-garonne.org